

***ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C
DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES***

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 23 mai 2022 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics pour la CAP de la catégorie C,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires au 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du Président du 25 mars 2022 fixant les effectifs au 1^{er} janvier 2022 relevant des CAP,

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 23 mars 2026 portant modification des représentants des collectivités et des établissements publics pour la CAP de la catégorie C,

Considérant la fin de mandat électif de Messieurs Hervé LE BRETON, François DELAIRE, Patrice CESBRON, de Madame Laurence VIOLLEAU,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires

- Monsieur Alain LECOINTE, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Monsieur Stéphane BAUDRY, Maire de Saint Maixent L'Ecole
- Monsieur Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais – Maire de Cerizay
- Monsieur Roland MORICEAU, Maire de Sainte Gemme
- Madame Maryse CHARRIER, Adjointe au Maire d'Airvault
- Madame Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle
- Madame Chantal BRILLAUD, Conseillère municipale de Fressines
- Madame Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées

Suppléants

- Monsieur Jacques BILLY, Conseiller municipal d'Aiffres
- Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au Maire de Bressuire
- Monsieur Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan
- Monsieur Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet

Représentants du personnel :

Titulaires

- Madame Valérie CASTRO-CAMPINHO, Agent social territorial au CIAS Parthenay-Gâtine
- Monsieur Séverin ROBERT, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la commune d'Argentonny
- Madame Vanessa LARGEAU, Rédacteur à la Commune de Chauray
- Madame Pauline GEFFARD, Auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe au CCAS-EHPAD de La Chapelle Saint Laurent
- Madame Delphine PORTRON, Rédacteur à la Commune de Saint Pardoux Soutiers,
- Monsieur Emmanuel SABOURIN, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la Commune de Bessines
- Madame Christelle METAYER, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la Commune de Nanteuil
- Madame Karine MAGNERON, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à la Commune d'Aigondigné

Suppléants

- Madame Marie-Noëlle GUERIN, Agent social territorial au CIAS Parthenay-Gâtine
- Madame Julie POUPART, ATSEM principal 1^{ère} classe au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Madame Karine BODIN, Adjoint d'animation territorial à la Commune de Marigny
- Madame Nathalie FAIDY DOLBEAU, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Monsieur Brandon VITRAINI, Adjoint technique à la Communauté de communes Parthenay-Gâtine
- Monsieur Dominique BILLY, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la Communauté de commune du Thouarsais
- Madame Nelly GUIBERTEAU, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe au CIAS Parthenay-Gâtine
- Madame Virginie LOTTE, ATSEM principal 1^{ère} classe Communauté de communes Mellois en Poitou

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres,
- notifié à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.

Fait à SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 23 MARS 2026

Le Président,

Alain LECOINTE

Signé

Le Président,

*– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
Notifie aux intéressés*

Signature de l'Autorité territoriale

*Transmis à la Préfecture le : 3 avril 2026
Reçu en Préfecture le : 3 avril 2026*

Signé